

MARCHE DE REMEMBREMENT

MARCHÉ N° DVA/ 0 2 . 0 7 0 1

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage : **LE DEPARTEMENT DES VOSGES**

**Exécution à l'entreprise des travaux de remembrement
dans la commune de UZEMAIN**

Date du Marché :		
Montant :	367 000 € TTC	
Imputation :	Chapitre 914.7 Article 130.70	

MARCHE NEGOCIE passé en application de l'article 35 III 4° du Code des Marchés Publics.

Maîtrise d'œuvre : **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

Maître d'œuvre : **LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics :
LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES VOSGES

Ordonnateur : **LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES VOSGES**

Comptable public assignataire des paiements : **LE PAYEUR DEPARTEMENTAL DES VOSGES**

Remembrement ordonné par arrêté préfectoral du 8 OCTOBRE 2001.

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE PREMIER - GEOMETRE CONTRACTANT

Je soussigné,

Monsieur ADAM Christian

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à 24, Rue d'Helieule
88100 SAINT DIE DES VOSGES

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) et des documents qui y sont mentionnés ; et après avoir fourni les pièces prévues aux l'article 45 et 46 du Code des Marchés Publics , **m'ENGAGE** sans réserve conformément au stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2 - PRIX

Les modalités de révision des prix sont fixées au C.C.A.P.

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif est :

	En Euros
- MONTANT HORS T.V.A	279 409,98 €
- T.V.A. au taux de 20,6%, soit	54 764,36 €
- MONTANT TTC	334 174,34 €
- FOURNITURE DE BORNES (TTC)	32 825,66 €
- MONTANT TOTAL TTC	367 000,00 €

(TROIS CENT SOIXANTE SEPT MILLE EUROS.)

ARTICLE 3 - DELAIS D'EXECUTION

Les travaux faisant l'objet du présent marché seront conduits de telle façon que leur achèvement, compris en dernier lieu, la publication du procès verbal de remembrement au Bureau des Hypothèques sanctionné par le procès verbal de réception, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ait lieu avant le 15 Mai 2006.

Le délai d'exécution du marché part de la date de notification du marché.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

du compte ouvert au nom de : Monsieur ADAM Christian

J'atteste sur l'honneur, et sous peine d'exclusion des marchés publics, que l'exécution des travaux ci-dessus mentionnés, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L 143-5 et L 620-3 du code du travail (modifié par le décret n° 92.508 du 11.06.92).

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du code des marchés publics concernant les liquidations ou redressements judiciaires, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Conformément à l'article 5.2 du CCAP, le géomètre ci-dessus désigné :

- Refuse de percevoir l'avance forfaitaire,
- Ne refuse pas de recevoir l'avance forfaitaire.

Fait en un seul original

A SAINT DIE DES VOSGES, le **21 MARS 2002**
le Géomètre,Le signataire doit porter
la mention manuscrite
"Lu et approuvé"*Lu et approuvé*

ADAM Christian
Géomètre Expert et Topographe
24, Rue d'Hellicule
88100 SAINT-DIE
Tél. 03 29 56 16 02
N° d'Inscription à l'ordre 4312

Visas

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A EPINAL, le **26 MARS 2002**Le représentant légal,
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GENERAL,

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

*[Signature]***André ARNAISE**

Le Président du Conseil Général des Vosges
Certifie que le présent acte, conforme à l'original
est exécutoire à compter du : **28 MARS**

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

*[Signature]***G. CHAMPAGNE**